



Syndicat Pénitentiaire des Surveillant(e)s et Surveillants brigadiers

FAITES CE QUE JE DIS, NE FAITES PAS CE QUE JE FAIS...

Voilà qui résumerait parfaitement la mentalité et l'impertinence de nos chers Officiers de la division 1.

Alors que ces derniers continuent de «FLIQUER» encore et toujours les Surveillant(e)s, notamment pour un petit instant café, également, pour leur présence dans les distributeurs, **(alors que c'est tout de même le seul endroit en détention où l'on y trouve du gel hydroalcoolique... allez comprendre...)**.

Tout comme le fait, encore de vérifier que chaque agent porte correctement son masque comme cette demande d'explication adressée à un Surveillant souffrant d'une pathologie respiratoire... (certes pas dispensé du port du masque mais bon....)



Il semblerait donc, qu'à Val de Reuil, il y ait deux poids, deux mesures...

Prenons par exemple cet officier qui ne cesse de lire et relire les notes de service aux Surveillant(e)s afin de rappeler, à la volée, les missions et le professionnalisme dont ils doivent faire preuve, et bien figurez vous que ce cher monsieur confond le secrétariat de détention, avec **UN SALON DE COIFFURE...**

Alors, nous voulons bien entendre qu'actuellement, il est assez difficile d'aller chez son coiffeur habituel, mais très cher monsieur, n'oubliez tout de même pas que vous êtes sur votre temps de travail... ou alors peut-être, avez-vous obtenu l'autorisation de la direction ? Ce qui nous étonnerait guère...

Toujours et encore ce petit rendez-vous hebdomadaire, à savoir le vendredi vers 17h, toujours au secrétariat, que nous appellerons «réunion» mais qui se transforme très vite en petit goûter festif d'avant week-end (les mesures sanitaires, y sont-elles vraiment respectées ?)

Des passe-droits, sont ils possible à Val de Reuil ?